



# FORÊT DOMANIALE de Flines-lès- Mortagne



- Réserve Biologique
- Réseau routier
- Route non ouverte à la circulation automobile
- Chemin forestier-empierre
- Chemin ou sentier forestier en terrain naturel
- Principaux layons
- Limite de la forêt domaniale
- Limite et n° de parcelle
- Aire de stationnement
- Aire de détente, pique-nique
- Site intéressant ou curiosité
- Point informations
- Camping
- Centre équestre

Circuits pédestres	5 Km
Circuit des Poteries	
Circuits vélos	13 Km
Circuit transfrontalier des deux canaux	
Circuit V.T.T.	12 Km
Circuit des Gobebeus	
Itinéraires équestres	
Sentier de découverte à pied	3,5 Km
G.B. 122	
Chemin de grande randonnée	3,5 Km

Réalisation : Etudes et Cartographie  
Tél : 03 20 51 94 95



# La charte du promeneur en forêt

- Il sait que le feu est interdit de la forêt.
- Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.
- Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.
- Il sait que les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.
- Il sait que les jeunes pousses sont fragiles, il se garde de troubler leur croissance.
- Il sait que le feu est interdit de la forêt.
- Il demande une autorisation pour le ramassage du bois mort.
- Il sait que le VTT est bienvenu en forêt s'il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs.

## De nombreuses informations sont disponibles dans les Maisons du Parc, à l'Office National des Forêts et dans les Offices de Tourisme :

- Office National des Forêts**  
Agence Nord-Pas de Calais  
24 rue Henri Loyer BP 46  
59004 LILLE  
Tel : +33 (0)3 20 74 66 10  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)
  - Maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (F)**  
357 rue Notre Dame d'Amour  
Tel. +33 (0)3 27 19 70  
F-59230 Saint-Amand les Eaux  
[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)
  - Maison du Parc des Plaines de l'Escaut (B)**  
31 rue des Sapins  
B-7603 Bon-Secours  
Tel +32 (0)69 77 98 10  
[www.plainesdesescaut.be](http://www.plainesdesescaut.be)
  - Conseil Général**  
Département du Nord  
Hôtel du Département  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex  
Tel +33 (0)3 59 73 59 59  
[www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)
- Le Conseil Général du Nord et l'Office National des Forêts ont mis en place des contrats de forêts il y a plus de dix ans sur chacun des 10 massifs domaniaux du Nord. Ils permettent d'intégrer au juste niveau et au plus près des territoires les attentes des usagers en matière d'accueil du public et de valorisation de la biodiversité.

## La maladie de Lyme

Toute personne fréquentant la forêt est exposée au risque de la maladie de Lyme. Due à la morsure d'une tique porteuse d'une bactérie du genre *Borrelia*, cette maladie peut avoir des conséquences importantes : atteinte du système nerveux (atteinte des nerfs avec fourmillements, paralyse faciale, méningites...), des arthritides (arthrite), du cœur...

- Toutes les tiques ne sont heureusement pas porteuses de la maladie, un faible pourcentage d'entre elles est concerné, mais la fréquence d'apparition de la maladie augmente. Il convient de respecter les consignes suivantes :
  - port de vêtements longs et fermés,
  - inspection minutieuse du corps à chaque retour de forêt, particulièrement les plis de la peau (aisselle, genou, aine...) ainsi que le cuir chevelu. Il est important de les retirer le plus rapidement possible car le risque de transmission de la maladie augmente avec le temps de fixation,
  - utilisation d'un tire-tique pour enlever la tique et désinfecter la zone de morsure,
  - surveillance des points de morsures, afin de détecter toute coloration anormale de la peau et sa progression,
  - en cas de trouble de santé (douleurs articulaires, état grippal...) n'hésitez pas à consulter un médecin.

Les animaux infectés ou porteurs de tiques ne transmettent pas la maladie aux êtres humains.

### Périodes à risques

Surtout d'avril à octobre avec un pic d'avril à juin.

Le traitement repose sur la prise d'antibiotiques après confirmation du diagnostic par une prise de sang.



**Bolet orange** (*Lecanium auraticum*)  
**Anémone sylvie** (*Aneura nemorosa*)  
**Perce-neige** (*Colanthis nivalis*)

- En France :**  
**Office du Tourisme de la Porte du Hainaut - St-Amand les Eaux :**  
+33 (0)3 27 48 39 65  
**Office de Tourisme du Valenciennois - Condé sur l'Escaut :**  
+33 (0)3 27 28 89 10  
**Office de Tourisme de Marchiennes :** +33 (0)3 27 90 58 54  
**Syndicat d'initiative de Rielay :** +33 (0)3 27 86 03 64  
**Syndicat d'initiative de Orchies :** +33 (0)3 20 64 83 70

- En Belgique :**  
**Office de Tourisme d'Antoing :** +32 (0)69 44 17 29  
**Office de Tourisme de Bevoise :** +32 (0)69 68 95 16  
**Office de Tourisme de Bernisart :** +32 (0)69 58 03 15  
**Office de Tourisme de Peruwelz :** +32 (0)69 25 40 41

Retrouvez toutes les fiches de randonnée téléchargeables et les visites sur le site du Comité Départemental du Tourisme du Nord [www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr)

## La forêt domaniale de Fines-lès-Mortagne

La forêt domaniale s'étend sur 245 hectares au nord-est de la commune de Fines-lès-Mortagne, le long de la frontière.

A l'origine composée de chênes, elle a été reboisée en hêtre au XIX<sup>e</sup> siècle sur certaines zones très humides, il a alors été nécessaire de recourir à la plantation sur ardois (petit talus de terre permettant un bon ruissellement de l'eau) dont on retrouve les traces encore aujourd'hui. Comme la forêt domaniale de Bonsecours, elle appartenait à la famille de Crôy et fut saisi pour dommage de guerre au lendemain de la première guerre mondiale, elle a été rendue à l'Etat en 1923.

Jusqu'à dans les années 1960-70, la forêt est peu accessible, faute de chemin carrossable. Le hêtre représente aujourd'hui 80% des essences plantées. De faible longévité (maturité à 100 ans), 30% des arbres ont été récoltés sur 20 ans lors du premier aménagement (1975-1995). L'aspect naturel de ces hêtres a été temporairement atténué par des coupes et des plantations réalisées durant cette période. Le nouveau plan de gestion forestier mise quant à lui sur la régénération naturelle encore possible de ces vieux peuplements et sur la plantation de chênes sessiles pour anticiper les changements climatiques. Il prône les actions à mener pour prendre en compte la fragilité des arbres (certains ont plus de 250 ans) et la sensibilité des sols. Une attention particulière est donnée à la fréquentation touristique en raison de la situation géographique de ce seul massif forestier local.

La forêt est gérée dans le respect des critères de gestion durable et multifonctionnelle (conférence d'Helsinki, 1993). Elle fournit pour aujourd'hui et pour demain les biens et les services attendus par la société :

- du bois, matériau écologique et énergie renouvelable
- des lieux de promenade, de détente et de loisirs doux pour se ressourcer
- des paysages "naturels" qui structurent, enrichissent et diversifient les territoires
- des richesses biologiques (faune, flore, fonge, habitats)
- des emplois en milieu rural

La forêt participe à la bonne qualité de l'eau et de l'air par filtration des particules fines polluantes et contribue naturellement au tamponnement des crues et à la lutte contre l'érosion et la pollution des sols. Elle est un levier essentiel de la lutte contre les changements climatiques par :

- stockage du carbone dans les arbres et le sol
- atténuation des émissions de CO2 car le bois valorisé comme énergie ou matériau de construction est beaucoup moins polluant que les combustibles fossiles et les autres matériaux (acier, béton, etc).

## L'Osmonde royale

L'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) est une grande fougère de 60 à 300 cm dont les frondes (feuilles) meurent chaque hiver. Espèce de demi-ombre, elle affectionne les régions à hiver clément et recherche l'humidité du sol et de l'air.

Assez commune dans l'Ouest de la France, l'Osmonde royale est rare ailleurs. En Nord-Pas de Calais, elle est inscrite sur la liste régionale des espèces protégées (arrêté du 1<sup>er</sup>/04/1991). En forêt domaniale de Fines, la présence de cette espèce a motivé la création dès 1982 de la réserve biologique domaniale des Breux où sont appliquées des mesures de gestion spécifiques à cette espèce.

## Le réseau Natura 2000



**Pic noir** (*Dryocopus martius*)

Ce réseau européen regroupe un ensemble de sites remarquables pour leur intérêt lié aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

La forêt domaniale de Fines fait partie de la Zone de protection spéciale (ZPS) "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut". On y trouve par exemple plusieurs espèces de pics ou encore de mésanges.

## La chute du bombardier

Le 18 juillet 1944 à 22h28, un bombardier de la Royal Air Force décolle de la base de Witchford, près de Cambridge pour bombarder le noeud ferroviaire d'Aulnoye près de Maubeuge. C'est à son retour vers sa base qu'il est intercepté par un chasseur de nuit de la Luftwaffe.

Le 19 juillet 1944, vers 1h15, l'aviation sabat en flammes sur le territoire de Maubray en Bel-

l'impariel et les inhumèrent au cimetière Saint-Roch de Valenciennes. Seul l'officier canadien Fraser Clarke HOLLENBACK ayant pu être identifié, les cinq autres corps reposeront dans une tombe commune.

Inaugurée le 5 septembre 2010, une stèle commémorative rappelle le sacrifice des deux officiers australiens, de l'officier canadien et des quatre sergents britanniques qui battaient en retraite.

A leur mémoire, est associée celle des 17 habitants d'Aulnoye-Aymeries qui furent cette nuit de juillet 1944 victimes de coups destinés à l'occupant, ainsi que le souvenir des hommes qui, six semaines plus tard, à l'heure de la Libération, à Fines et à Laplagne, tombèrent sous les balles de l'ennemi qui battait en retraite.